

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est chargé d'arrêter le budget de la société, d'arrêter les comptes annuels, de conclure le contrat de service public avec le Gouvernement de la Région et d'en contrôler la bonne exécution ou encore d'approuver les conventions collectives négociées par l'administrateur-directeur général. C'est aussi le Conseil d'administration qui conclut les conventions avec les pouvoirs publics, ainsi que les contrats et conventions engageant la STIB pour des montants supérieurs à 2.479.000 EUR et qui délibère sur toute question non attribuée à un autre organe.

MM.	M. ERBUER	<i>président</i>
	L. MOSTEFA	<i>vice-président</i>
	Br. de MEEÛS	<i>administrateur-directeur général</i>
	Kr. LAUWERS	<i>directeur général adjoint</i>
	P. BALCAEN	<i>administrateur</i>
MME	N. BELKHATIR	<i>administratrice</i>
M.	I. BEN MOHA	<i>administrateur</i>
MME	M. DE SCHRIJVER	<i>administratrice</i>
M.	I. EL OUAKILI	<i>administrateur</i>
MME	S. HANA	<i>administratrice</i>
M.	S. MAHLA	<i>administrateur</i>
MMES	G. MBAYOKO	<i>administratrice</i>
	J. PETIT	<i>administratrice</i>
M.	M. PILLOIS	<i>administrateur</i>
MMES	S. RAISS	<i>administratrice</i>
	C. VANDERBORGHT	<i>administratrice</i>
MM.	O. BOUJIDA	<i>administrateur (1)</i>
	Chr. ECKER	<i>administrateur (1)</i>
	R. TIMMERMANS	<i>administrateur (1)</i>
	G. COCHEZ	<i>chargé de mission du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, (2)</i>
	A. GUENNED	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, (3)</i>
	V. RIGA	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, (3)</i>

(1) Assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative.

(2) Membre du Comité de gestion; assiste au Conseil d'administration avec voix consultative.

(3) Assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative et mission de contrôle.